



# EuropaLoire



Mouvement Européen Loire

## L'édito

Alors que la situation sanitaire mobilise encore la une des médias, avec notamment les questionnements et inquiétudes liés à l'avancement de la vaccination, cette nouvelle lettre d'information continue de traiter de l'actualité sans pour autant oublier ce qui a contribué à la fondation de notre histoire européenne.

Deux articles, en adéquation avec ce contexte qui interroge les compétences de l'Union européenne, mettent ainsi en lien sa politique numérique et l'Europe de la santé, sous la plume de deux universitaires, Mouna Mouncif-Moungache à propos de l'Espace européen des données de santé, et Philippe Vidal sur les enjeux sociétaux et territoriaux de l'e-santé.

Angélique Tasca et Pierre Mandon, Jeunes Européens Saint-Etienne nous parlent du Brexit qui n'a pas fini de s'inviter dans les débats. Pour ce faire, ils nous présentent le livre récemment paru d'Aurélien Antoine, directeur de l'Observatoire du Brexit « Le Brexit, une histoire anglaise ».

Enfin, la Journée internationale des droits des femmes, le 8 mars, née de luttes de femmes en Europe et aux Etats-Unis au début du 20ème siècle et officialisée par l'O.N.U en 1977, nous amène à mettre à l'honneur celles dont l'engagement dans la construction de l'Europe a été tout aussi décisif que celui des « Pères fondateurs ».

Mais le quotidien des européens c'est aussi le devenir de la chasse à la glu, la gratuité de l'accès Wifi dans les collectivités locales pour tous les citoyens, et la Conférence sur l'avenir de l'Europe sur laquelle nous reviendrons dans nos prochaines éditions.

Bonne lecture de ce numéro 11 d'EuropaLoire !

Colette MODION

Vice-Présidente du Mouvement Européen Loire

## De Louise Weiss à Angela Merkel : des femmes engagées dans la construction européenne

S'agissant de la construction de l'Europe, il est usuel d'évoquer les « Pères fondateurs », Jean Monnet, Robert Schuman, Konrad Adenauer..., mais bien moins fréquemment les « Mères fondatrices ». Et pourtant le siècle dernier et surtout la période de l'entre-deux-guerres a vu naître des mouvements européistes, animés par des femmes. Le plus connu est l'Union paneuropéenne qui militait pour des Etats-Unis d'Europe.

Parmi ces femmes, l'une d'elles, peu connue alors que son engagement n'a jamais failli depuis sa jeunesse, est surnommée la « grand-mère de l'Europe » car élue au Parlement en 1979, à 86 ans, elle y siègera jusqu'à sa mort. Il s'agit de Louise Weiss.

Louise Weiss



Née en 1893 à Arras, dans une famille de la haute bourgeoisie républicaine et dreyfusarde, Louise Weiss s'est rapidement engagée dans tous les combats du 20ème siècle : pour la paix, pour le droit des femmes - et notamment le droit de vote-, pour l'Europe.

De la création de la revue Europe nouvelle à l'issue de la première guerre mondiale, à son élection comme eurodéputée lors des premières élections euro-

péennes en 1979 sur la liste initiée par Jacques Chirac, elle n'aura de cesse de porter un message en faveur d'une Europe unie et plus respectueuse de l'égalité femmes-hommes.

Par ailleurs journaliste et femme de lettres elle publie un « mémorandum sur l'Union fédérale européenne », dans lequel elle pose les fondements de la construction européenne, puis en 1968 « Mémoires d'une européenne ». Dans le second tome « Combats pour l'Europe 1919-1934 » elle plaide pour « une conscience européenne collective ».

Doyenne du Parlement européen lors de son élection en 1979, elle en préside la première session, sous la présidence de Simone Weil.

## La Conférence sur l'avenir de l'Europe

Le 10 mars, les présidents du Parlement et du Conseil européen ainsi que la présidente de la Commission, ont acté l'engagement de la « Conférence sur l'avenir de l'Europe ». Cette conférence entend donner la parole aux citoyens européens. Jusqu'au printemps 2022, des débats et des dialogues seront organisés dans les vingt-sept Etats membres de l'Union afin d'associer les citoyens d'une part à la définition des objectifs que doit poursuivre l'Union, d'autre part à la réflexion sur sa gouvernance démocratique et institutionnelle. Pour David Sassoli, président du Parlement Européen, ce sera « une chance unique pour les citoyens et la société civile de dessiner l'Europe du futur, un projet commun pour une démocratie européenne qui fonctionne ».

<https://ec.europa.eu/france/news/20200122/>

### Dans ce numéro :

L'édito	1
Conférence sur l'avenir	1
De Louise Weiss à Angela Merkel	1-3
Vers la fin de la chasse à la glu	3
L'Europe des données de santé	4
Les enjeux socio-territoriaux de l'E-santé	5-6
Certificat vert	6
Le Brexit, une histoire anglaise	7
L'Europe au quotidien	8
Idées lecture	8

## Des femmes engagées dans la construction européenne

Elle créera la fondation Louise Weiss en 1971, fondation qui remet un prix du même nom aux auteurs et institutions oeuvrant pour la paix et pour l'Europe - parmi les lauréats Helmut Schmidt, Simone Veil, Jacques Delors, Médecins sans frontières... Elle restera eurodéputée jusqu'à sa mort en 1983. Le bâtiment principal du Parlement à Strasbourg porte son nom.

Simone Weil

Née en 1927 à Nice dans une famille juive non pratiquante et très laïque, Simone Weil connaît avec les siens l'enfer de la déportation à Auschwitz, en 1944. Rescapée, avec seulement ses deux sœurs, de retour à Paris elle entreprend des études de droit, puis rencontre son époux Antoine Veil avec lequel elle n'aura de cesse de défendre la réconciliation franco-allemande et la construction européenne, convaincue qu'elle seule permettra le maintien de la paix. Engagée en faveur des Droits de l'Homme, de la paix, elle soutient le Fonds européen de la liberté d'expression et la Fondation européenne de la science.



Son investissement pour les droits des femmes - connu notamment par son combat pour le droit à l'avortement- et de la solidarité entre femmes et hommes dépasse les frontières de la France. Éluée eurodéputée en 1979 -tête de liste UDF à la demande de V. Giscard d'Estaing--, première femme présidente du Parlement européen de 1979 à 1982, elle entend rendre son action plus lisible auprès des citoyens, renforcer ses pouvoirs, améliorer son fonctionnement vers plus de démocratie. Après ces trois années de présidence, toujours eurodéputée elle soutient l'élargissement de l'Europe et reste à la tête du service juridique du Parle-

ment. Elle appellera à voter oui pour le Traité de Maastricht. Son action est officiellement reconnue par son entrée à l'Académie française en 2010, puis son transfert au Panthéon en 2018.

Eliane Vogel-Polsky



Née à Bruxelles en 1926, d'une famille de la bourgeoisie, Eliane Vogel-Polsky s'engage dès ses études d'avocate terminées, dans la lutte pour les droits sociaux, pour le droit du travail, et notamment pour l'égalité femmes-hommes.

Elle se déplace à travers l'Europe pour soutenir des luttes de femmes grévistes réclamant l'égalité de traitements avec les hommes, à Rome, à Liège, dans les années 1960 à 1965. Elle participe à la Charte sociale du Conseil de l'Europe en 1961, réalise une enquête sur les femmes salariées en Europe, fait référence auprès de l'Organisation internationale du travail. Défenseuse des institutions européennes, elle assure la promotion de l'Europe sociale et de la citoyenneté européenne. Si l'égalité des salaires est régie par le Traité de Versailles en 1919, puis surtout par le Traité de Rome en 1957, l'article 119 qui en prévoit l'application par chaque État membre n'était pas forcément appliqué. Elle en fera son « cheval de bataille » jusqu'à ce que la Cour de justice de l'Union européenne le déclare invocable par les juridictions nationales, comme « principe fondateur du droit européen ».

Féministe, elle s'inscrit dans le Réseau européen Femmes dans la prise de décisions politique, économique et sociale, à l'initiative du concept de démocratie paritaire. Après la Conférence d'Athènes organisée par ce réseau en 1992 et soutenue par la Commission européenne, elle signera la Déclaration d'Athènes, pour une plus grande représentation des femmes dans les instances gouvernementales. Elle n'aura jamais été eurodéputée, mais aura milité comme

« mère de l'Europe sociale », jusqu'à son décès en 2015.

Sofia Corradi

Née à Rome en 1934, Sofia Corradi, de retour des Etats-Unis en 1958 munie d'un master de droit comparé, apprend à ses dépens que les diplômes obtenus dans un pays étranger ne sont pas validés en l'état dans le pays d'origine. Elle va ainsi œuvrer



auprès des politiques, des académiciens et des recteurs d'université de son pays, puis au-delà, pour permettre les échanges universitaires, convaincue de la richesse et des opportunités suscitées par cette immersion dans un autre pays, une autre langue, une autre culture. Elle se bat aussi pour un système d'équivalences entre les universités européennes.

Son action aboutit en partie en 1976 par la reconnaissance en Italie des cursus d'études et diplômes universitaires d'étudiants italiens en France. Dix ans plus tard, Jacques Delors, président de la Commission européenne soutiendra la création du programme Erasmus, « une de ces réalisations concrètes créant d'abord une solidarité de fait » (Robert Schuman). Sofia Corradi « la Mamma erasmus » n'aura jamais été élue et sera restée dans l'ombre, même si en 2016, la Fondation académique Européenne de Yuste, en Espagne, lui remet le prix Charles Quint, récompensant des personnalités œuvrant pour la construction européenne.

Angela Merkel

Née à Hambourg en 1954, engagée en politique depuis les années 90, Chancelière depuis 2005, présidente du Conseil de l'Union européenne (juillet à septembre 2020), Angela Merkel n'appartient pas aux « visionnaires de l'Europe », mais elle l'incarne au niveau international, même si elle s'en défend.

## Des femmes engagées dans la construction européenne

Elle n'a pas eu le projet d'une Europe forte sur le plan politique, mais elle est convaincue de son rôle primordial dans le maintien de la paix et dans la prospérité, comme de la nécessité d'une amitié franco-allemande forte. Elle défend une Europe qui travaille



dans le respect des traités en cours, sans évoluer vers le fédéralisme, et qui doit faire coïncider intérêt national et intérêt européen. Son positionnement a su s'adapter aux défis rencontrés. Gestionnaire rigoureuse elle a veillé à ne pas creuser les déficits et a contribué à la résolution de la crise grecque malgré quelques réticences. Hostile à une plus grande intégration elle en a freiné l'évolution jusqu'à la crise de la Covid-19 pour laquelle elle a franchi le pas vers plus de solidarité, à travers le plan de relance.

La place des femmes dans la politique européenne, un parcours commun : des femmes considérées comme les « mères de l'Europe » se sont fortement investies dans sa construction et à présent d'autres dans sa gouvernance ; l'Union européenne a mené une politique publique communautaire d'égalité des sexes résolument volontariste, notamment depuis le Traité d'Amsterdam en 1997.

Colette MODION



## Chasse à la glu : C'est fini ?

La Directive européenne 2009/147/CE, parfois désignée sous l'appellation directive « oiseaux », vise notamment à interdire les méthodes de capture ou de mise à mort non sélectives car elles peuvent entraîner la disparition d'une espèce.

Parmi les méthodes interdites figure la pratique de la chasse à la glu qui consiste à enduire de glu des baguettes pour piéger les oiseaux. Une fois capturé, l'oiseau est nettoyé de sa colle et, s'il s'agit d'une espèce protégée, il est libéré.

La directive prévoit cependant une possibilité de déroger à cette inter-



diction, en particulier lorsqu'il s'agit d'une pratique traditionnelle, et sous réserve du respect d'un certain nombre de conditions.

Utilisée par la France dans le Sud du pays, la dérogation française en faveur de la chasse à la glu est l'objet d'un contentieux ancien entre les chasseurs et la Ligue pour la Protection des Oiseaux (LPO). Une première manche avait été gagnée par

les chasseurs avec l'arrêt du Conseil d'Etat du 28 décembre 2018 qui, insistant sur l'encadrement très rigoureux mis en place, avait jugé légal l'arrêté autorisant la chasse à la glu dans 5 départements français. Toutefois, saisi d'un nouveau recours de la LPO et de *One Voice*, le Conseil d'Etat a jugé plus prudent de demander cette fois-ci l'interprétation de la Cour de Justice de l'Union Européenne au moyen d'un renvoi préjudiciel avant de rendre un nouvel arrêt sur la question.

La décision de la CJUE vient d'être rendue le 17 mars 2021.

La Cour relève tout d'abord qu'une dérogation doit reposer sur une motivation claire et complète. Elle rappelle que le caractère traditionnel d'une méthode de capture d'oiseaux ne suffit pas à justifier une dérogation s'il n'est pas également établi qu'il n'existait pas de solution satisfaisante alternative. En l'occurrence, la Cour suggère que d'autres options semblent possibles, même si cela est plus coûteux ou nécessite une évolution de la réglementation.

En second lieu, et pour répondre au Conseil d'Etat, la Cour s'interroge sur l'interprétation d'un article de la directive qui exige que la capture, la détention ou l'exploitation judiciaire de certains oiseaux s'effectue de manière sélective. Que faut-il entendre par méthode sélective ? Selon la Cour, « il convient de tenir compte non seulement des modalités

de cette méthode et de l'ampleur des prises qu'elle implique pour les oiseaux non ciblés, mais également de ses éventuelles conséquences sur les espèces capturées en terme de dommages causés, compte tenu des objectifs de protection poursuivis par cette directive » (§.62). Or selon la Cour, il est très vraisemblable « qu'en dépit du nettoyage, les oiseaux capturés subissent un dommage irréversible » car la glu endommage gravement le plumage de tous les oiseaux capturés (§.67). La conclusion est alors logique : la Directive doit être interprétée comme s'opposant à une réglementation nationale qui autoriserait une méthode de capture qui entraîne des prises accessoires susceptibles de causer des dommages autres que négligeables. A cet égard, il importe peu que ces prises accessoires soit de faible volume et pour une durée limitée.

Ainsi éclairé, le Conseil d'Etat va pouvoir rendre un arrêt dont il y a tout lieu de penser qu'il mettra fin à la chasse à la glu...

Daniel IMBERT-MAGAND



En savoir plus :

<https://curia.europa.eu/juris/document/document.jsf?ijsessionid=F8C406D29B520FC683E4440B5EA9F80E2>

## L'Espace européen des données de santé : le numérique au service d'une Europe de la santé

Existe-t-il une Europe de la santé est une question qui alimente nombre d'articles de doctrine.

En tout état de cause, la crise sanitaire engendrée par la pandémie a été un révélateur des insuffisances de l'Union européenne en la matière, notamment compte tenu des compétences dont elle dispose.



L'espace européen des données de santé proposé par la Commission européenne pour la période 2019-2025 pourrait être l'une des réponses. Cet espace a ainsi pour objectif de permettre aux acteurs publics et professionnels de santé de disposer d'un accès élargi aux données de santé pour prendre les décisions les plus adaptées en matière de politique sanitaire, de contribuer à l'amélioration des soins de santé et de la recherche. 2021 est une année importante de ce point de vue. Loin d'offrir une étude exhaustive sur un sujet aussi vaste, nous proposons un focus sur quelques éléments importants.

L'espace européen des données de santé plus que tout autre espace en voie de constitution nécessite que les institutions de l'UE assurent un espace dans lequel les données circulent le plus librement possible tout en assurant un cadre protecteur pour les individus. L'action de l'Union européenne implique des initiatives importantes et structurelles visant notamment à élaborer un cadre de gouvernance

pertinent, à veiller à la qualité des données et à leur interconnexion ainsi qu'en finançant les infrastructures et les technologies qui sous-tendent cet espace.

Du point de vue de la gouvernance, un certain nombre de travaux ont été menés afin de déterminer le cadre pertinent permettant de faciliter les utilisations primaires et secondaires des données. La mise à disposition des données, le partage des données ou encore la réutilisation des données du secteur public sont autant de principes structurants permettant l'instauration de cet espace.

De plus, les données de santé doivent être de qualité. Celle-ci se mesure à l'aune de certains principes énoncés dans le cadre de la construction d'un espace européen de la recherche.

Ainsi est-il nécessaire qu'elles soient faciles à trouver, accessibles, interopérables et réutilisables (FAIR). L'interopérabilité est ainsi une composante essentielle du fonctionnement de cet espace. Il est capital que les diverses sources de données de santé (par exemple les dossiers médicaux électroniques, les différents registres, les divers outils informatiques et numériques) puissent circuler entre les différents systèmes d'information. Les systèmes informatiques et les termes utilisés (interopérabilité sémantique) doivent en effet être pensés afin que cette circulation soit effective. L'interconnexion des systèmes d'information et l'interopérabilité sont indissociables.

En outre, les institutions de l'Union européenne ont entrepris un travail d'envergure quant aux éléments qui sous-tendent l'instauration d'espaces

européens et notamment en matière de santé. Elles doivent en effet penser aux investissements lourds sur les infrastructures et les technologies relatives au numérique et à l'intelligence artificielle tel que le projet génomique.

Cependant, la constitution d'un espace européen des données de santé ne peut évidemment pas être pensé sans veiller à la protection des données personnelles. Dès lors, celui-ci doit se fonder un système permettant une protection adéquate et une portabilité des données pour les individus. Le Comité Européen de Protection des Données (CEPD) s'est notamment prononcé par la voie d'un avis conjoint\* sur le réseau « santé en ligne » qui permet en particulier d'améliorer l'interopérabilité des systèmes de santé numériques nationaux lors du partage des données des patients provenant des prescriptions électroniques, du dossier des patients et des dossiers de santé informatisés en soulignant la nécessité de protéger les données personnelles. La gouvernance, la détermination de ce qu'est un traitement des données personnelles ou encore la détermination exacte des différents responsables de traitement de données sont autant de questions fondamentales qu'il convient de traiter correctement et avec un niveau d'exigence certain afin que cet espace soit considéré comme un lieu privilégié dans lequel les individus se sentent protégés conformément aux valeurs européennes.

### Mouna MOUNCIF-MOUNGACHE

Maître de conférences en droit public  
Faculté de droit-  
Université Jean Monnet-  
Saint-Etienne



\* Avis conjoint 1/2019 de l'EDPB et du CEPD concernant le traitement des données des patients et le rôle de la Commission européenne dans l'infrastructure de services numériques dans le domaine de la santé en ligne.

[https://edpb.europa.eu/edpb\\_fr](https://edpb.europa.eu/edpb_fr)

## Les enjeux socio-territoriaux de l'e-santé : contributions européennes

### I -Télémedecine, e-santé, patient connecté : vers une montée en charge sociétale, territoriale et économique...

Depuis le début des années 1990, tout un univers lexical s'est développé pour qualifier cette tendance croissante à une insertion toujours plus grande du numérique dans le domaine médical et plus largement, celui de la santé. Santé connectée, santé numérique, santé en ligne, santé mobile, télésanté, télésurveillance médicale, cybersanté, télémedecine, téléchirurgie, e-santé, m-santé, patient connecté (...), autant de termes attestant l'impact du numérique dans un domaine si essentiel pour la qualité de vie et si décisif en termes d'aménités territoriales. A grands coups de programmes européens, d'avancées nationales et d'expérimentations régionales et avec l'appui d'un secteur privé ayant identifié un filon prometteur, l'offre médicale s'est étoffée et complexifiée dans un environnement numérique lui-même très évolutif. Du côté des usages, comme pour d'autres secteurs (tourisme, culture, mobilités, travail, éducation) les pratiques progressent et se normalisent peu à peu. Cette montée en charge s'est faite en une trentaine d'années, trois décennies au cours desquelles l'Europe a apporté une contribution importante.

#### *Le temps de la télémedecine dans les années 1990 sur des logiques nationales*

Dans les années 1990, la rencontre entre le numérique et le médical était surtout une affaire de professionnels. La première du genre en Europe est à l'initiative du professeur Lareng qui créa en 1989, l'Institut Européen de Télémedecine au CHU de Toulouse. En dépit du « caractère européen » de l'intitulé, la concrétisation de la télémedecine relevait plutôt d'une configuration nationale et concernait principalement les activités hospitalières.

### *La e-santé depuis 2000 avec l'arrivée des informations médicales en provenance du privé*

Peu à peu, à partir des années 2000, progression du numérique oblige, la télémedecine s'est faite absorber, en tant qu'intitulé générique, par la e-santé. Cette encapsulation terminologique n'écarte pas, évidemment, les pratiques de téléconsultation et de téléexpertise des professionnels de santé consacrées en droit français à partir de 2004. Ce changement de paradigme a permis de mieux prendre en compte les pratiques de télésanté délivrant des informations médicales et, finalement, de considérer les initiatives émanant du secteur privé, en particulier du milieu des startups qui s'invitent désormais fortement dans l'écosystème organisationnel de l'offre de soin. La fin des années 2000 est le moment choisi par la Commission pour annoncer un engagement plus fort de l'Europe autour de la nécessité de « faire accepter la télémedecine », de lui « apporter une certaine clarté juridique » et de « faciliter le développement du marché. ».



### *L'arrivée du patient connecté à partir de 2010 : vers la construction d'un marché européen de la santé connectée.*

Ainsi, l'Europe va à sa mesure accompagner le mouvement et apporter une contribution importante à de nombreuses études de R&D, à partir de 2011, sur le développement d'applications de télémedecine et de télésanté afin que le marché du patient connecté puisse se développer.

L'environnement numérique des individus (smartphone, environnements connectés) de même que leur littératie (compétences d'usage) s'améliorant, l'hypothèse d'un marché européen de la santé connectée devient une réalité. Le dossier médical partagé entre patient et professionnel permet de s'acculturer à ces nouvelles solutions numériques. L'ère du quantified self (ou la mesure de soi) est apparue et le patient lui-même est devenu un acteur de la chaîne de soin dans sa capacité à donner ou recueillir en temps réel des informations médicales pouvant être rapidement interprétées par les professionnels de santé. Se pose dès lors la question des données de santé et de la « privacy ». En la matière, l'Europe va investir très fortement le sujet pour en faire à partir de 2018 (RGPD) un des principaux axes d'intervention de sa politique e-santé. D'un point de vue territorial, à peu près partout en Europe, trois grands défis sont identifiés : lutter contre les déserts médicaux, moderniser l'offre de santé au sein des territoires, anticiper le vieillissement des populations. Là encore, l'Europe apporte sa contribution.

### II- Trois registres d'engagements territoriaux : curatif ; innovant ; préventif

#### *Le numérique au service de la lutte contre "les déserts médicaux" : registre curatif*

Ce registre de justification est d'abord celui du faire à distance. On se trouve ici dans une logique qui entérine l'idée de l'inégale répartition territoriale de l'offre de soin et où le numérique peut en effet permettre à des habitants vivant dans des territoires mal pourvus (souvent ruraux) d'accéder tout de même à une offre de soin distante, notamment pour l'établissement de diagnostics et de suivi des pathologies. Ici, le patient va peu à peu transformer son habitation connectée en

## Les enjeux socio-territoriaux de l'e-santé : Contributions européennes

cabinet médical et sa relation aux professionnels de santé sera finalement plus distancielle que présenteielle. Un peu sur le même registre que celui de l'e-administration, il s'agit dans ce cas de créer une proximité relationnelle médiée H24 par le numérique à défaut d'une proximité physique aux différents services de santé. L'Europe a investi le sujet par l'établissement de son programme « Support to reforms in health workforce field - Initiatives on medical deserts » de mars 2020.

### *Le numérique au service d'une réinvention de la médecine de proximité : registre innovant*

Un autre registre moins "défensif" apparaît dans les démarches qui s'engagent au sein des territoires. Celui qui consiste à considérer que le numérique va permettre de réinventer la médecine de proximité, notamment par l'établissement de tiers lieux médicaux extrêmement bien connectés permettant une grande transversalité entre le local et le global, les professionnels de santé et les patients eux-mêmes, dans un continuum assuré par une organisation qui marque physiquement le territoire de son empreinte. Ici, il n'est plus question de "désertification médicale" mais de réinventer une offre territoriale de santé dans un dispositif faisant du numérique l'élément indispensable de cette mise en commun. Ce registre innovant ne s'applique pas à des territoires

qui seraient en déprise médicale mais plutôt aux territoires de l'urbain métropolitain désireux de proposer une offre de soin diversifiée et permettant une approche plus holiste de la question. Des projets de « e-health Living Lab » sont désormais co-financés par l'Union Européenne sur des fonds FEDER à l'image du (Wallonia e-health Living Lab).



### *Le numérique face au vieillissement des populations au sein des territoires : registre préventif*

Enfin un dernier registre justifiant un investissement de l'Europe, celui, plus prospectif d'une anticipation des problèmes territoriaux, en particulier ceux liés au vieillissement de la population et à l'augmentation des maladies chroniques inhérentes avec l'avancée en âge. L'hypothèse est qu'une grande partie de la population âgée nécessitera un suivi médical important, tout en ayant la capacité de continuer à vivre en autonomie dans leur domicile. L'Europe va investir le thème dans le cadre d'une dialectique de l'autonomisation des patients plutôt que sous celui de son délaissement. Dans une perspective d'anticipation des problèmes, l'Europe engage aussi un programme ambitieux intitulé EIT Health (KIC

Vieillessement actif et en bonne santé -Horizon 2020) dont l'objectif est de renforcer la capacité d'innovation de l'Europe sur le sujet.

### **III -Conclusion : en attendant la 5G, l'Internet des Objets (IoT), les robots, le transhumanisme**

Au terme de cette note, il apparaît clairement que l'Europe a dès le départ investi la question de la santé à l'heure numérique. Les impacts territoriaux de ces programmes sont importants car ils œuvrent dans le sens d'une plus grande justice spatiale et d'une meilleure attractivité territoriale. Dans le cadre de sa nouvelle stratégie de connectivité autour de la 5G intitulé la « Gigabit society » pour 2025, l'Europe place d'ailleurs l'e-santé dans le trio de tête des usages et services attendus aux côtés de l'énergie et des véhicules autonomes... La téléchirurgie commence à s'envisager autrement que sous la forme d'une hypothèse. L'histoire de l'e-santé ne fait que commencer et l'Europe en fait partie intégrante...

#### **Philippe VIDAL**

Professeur des Universités en Géographie, Université Le Havre Normandie,

UMR IDEES 6266  
Responsable du lot 1 du projet EDETEN (Enjeux du Développement de la E-Santé en Normandie), financé par l'Union européenne dans le cadre du programme opérationnel FEDER/ FSE 2014-2020



## COVID 19 : Un certificat pour voyager plus librement

Le 17 mars 2021, la Commission européenne a présenté une proposition visant à créer un **certificat vert numérique** pour faciliter la libre circulation durant la pandémie.

Ce certificat, numérique ou sous format papier, attestera que le porteur a été vacciné, qu'il a fait l'objet d'un test négatif à la COVID ou qu'il en est guéri.

Il contiendra le minimum de données requises (nom, date de naissance, de délivrance, informations pertinentes sur le vaccin) et un identifiant unique. Sauf exception, le certificat permettra de circuler dans un Etat membre sans plus de restrictions que les nationaux. Il pourrait sans doute aussi être reconnu dans d'autres pays et par l'organisation internationale des transports aériens (OACI).

Toutefois, il faut encore que le Parlement européen et les Etats membres approuvent la proposition. Quant au déploiement logistique, il risque de prendre un peu de temps. A suivre donc.

#### **Daniel IMBERT-MAGAND**

[https://ec.europa.eu/info/live-work-travel-eu/coronavirus-response/safe-covid-19-vaccines-europeans/covid-19-digital-green-certificates\\_fr](https://ec.europa.eu/info/live-work-travel-eu/coronavirus-response/safe-covid-19-vaccines-europeans/covid-19-digital-green-certificates_fr)

## Le Brexit, une histoire anglaise

Les Sections Lyon, Isère et Loire du Mouvement Européen, en partenariat l'Université Populaire Européenne de Grenoble (UPEG) et l'Observatoire du Brexit, ont organisé conjointement un cycle de conférences sur le Brexit.

Le 1er mars 2021, Aurélien ANTOINE, Professeur de droit public à l'Université Jean Monnet de Saint-Etienne, était invité à parler de son ouvrage récent « Le Brexit, une histoire anglaise » lors d'une visio animée par Daniel IMBERT-MAGAND.

Les propos tenus ce jour là ont inspiré les auteurs de l'article. Angélique TASCA et Pierre MANDON sont étudiants au Collège de Droit de Saint-Etienne et Membres des Jeunes Européens Saint-Etienne

Le Brexit est un sujet qui a fait couler beaucoup d'encre depuis 2016 et qui a majoritairement été analysé d'un œil politico-économique, éclipasant totalement l'analyse juridique du paysage médiatique. Ainsi, comme l'a rappelé le Professeur de droit public et Directeur de l'Observatoire du Brexit Aurélien ANTOINE, il est impératif de regarder un événement sous un angle pluridisciplinaire pour reconstituer l'ensemble de cette histoire et adopter la méthode la plus scientifique possible. Une démarche qu'il s'est tenu d'adopter, lors d'une conférence organisée par les sections du Rhône, de l'Isère et de la Loire du Mouvement européen le 1er mars dernier, et qui est indispensable face à un mouvement qui a suscité de nombreux élans émotionnels : Entre colère, incompréhensions et inquiétudes voire, pour d'autres, une forme d'espoir.

Retracer l'histoire du Brexit d'une façon la plus limpide possible, malgré les nombreux soubresauts de cette péripétie n'est pas une chose aisée, car il est indéniable que le Brexit n'est pas un événement inattendu, mais bien le fruit d'une approche historique, politique, et économique propre au Royaume-Uni qui remonte au règne de Guillaume Le Conquérant en 1066 ! Nous l'aurons donc compris, derrière le Brexit se cache une histoire, ou du moins des histoires, celle d'une puissance anglo-saxonne et celle d'une organisation régionalisée regroupant, désormais l'histoire de 27 autres États.

Ainsi, il convient de raisonner à partir du fondement sur lequel le divorce entre l'Union et les Britanniques s'est réalisé.

Mis en place par le Traité de Lisbonne en 2009, l'article 50 du TFUE prévoit en effet que "Tout État membre peut décider, conformément à ses règles constitutionnelles, de se retirer de l'Union". À peine une décennie plus tard, le

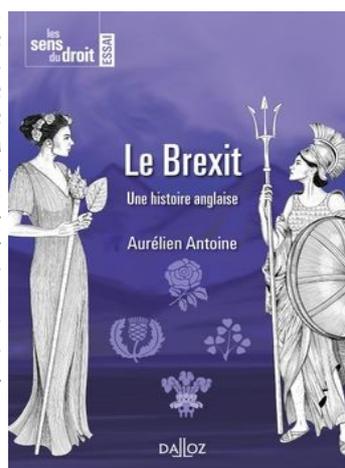
Royaume-Uni entendait utiliser cette porte de sortie, par laquelle les réticences à l'égard de l'Union allaient enfin pouvoir se matérialiser. Pour quelles raisons ? Des éléments de réponses prennent racine dans le contexte d'adhésion du Royaume-Uni. Malgré une majorité exprimée au Parlement en 1974, il semblerait que la nouvelle n'ait pas fait l'unanimité au près des concitoyens britanniques - ni auprès du Général De Gaulle rappelons-le.

La question se pose donc : Face à un projet si ambitieux et fédéraliste que se veut la construction européenne, était-il judicieux que le Royaume-Uni adhère aux Communautés européennes ? La réponse est loin d'être évidente mais il est certain que les Britanniques n'étaient pas à leur bonne place : "Ils auraient dû avoir un partenariat spécifique plutôt que de passer par une relation toujours plus étroite", estime le Professeur ANTOINE.

**Mais plusieurs paradoxes demeurent :** Alors que le Royaume-Uni semblait marcher de pair avec l'Union sur la façon de porter une économie libérale et une politique monétaire plutôt rigide, alors qu'il menait la danse comme il l'entendait - en choisissant de ne pas adhérer à la monnaie unique, ni d'intégrer l'espace Schengen -, alors qu'il avait tout à y gagner sur le plan diplomatique, financier et sur les échanges commerciaux, c'est bien le Brexit qui l'a pourtant emporté ! Il est donc indéniable que le sujet de la souveraineté demeure l'axe le plus rebutant et le plus discordant depuis les prémices de la construction européenne.

Quoi qu'il en soit, malgré la perte d'un membre important, l'Union européenne n'a pas pour autant perdu

son souffle. Un tournant social s'est engagé ces dernières années et certains entrevoient une lueur d'espoir auprès du couple franco-allemand. Néanmoins, l'avenir de l'Union restera encore fragilisé tant qu'une politique économique austère primera au détriment de la prise en compte de certains enjeux notamment environnementaux.



Force est de constater que le virage du Brexit, bien qu'inédit, n'est pas anodin et forme un processus complexe. Le Royaume-Uni est encore loin de faire table rase de son passé communautaire, et sa législation est encore entremêlée à celle du droit de l'Union européenne. Malgré la séparation, l'empreinte historique et juridique perdure...

**Qu'en est-il de l'avenir de la Convention européenne de sauvegarde des droits de l'homme et des libertés fondamentales ?**

Le mouvement du Brexit a fait naître des appréhensions importantes vis-à-vis de l'adhésion du Royaume-Uni à des traités internationaux plus particulièrement s'agissant de Convention européenne de sauvegarde des libertés fondamentales. Pour le juriste, avec ce qu'il s'est passé sur le Brexit, il n'y aura pas ce débat sur la table. D'une part, toute une œuvre juridique et jurisprudentielle est construite et d'autre part, le Royaume-Uni est un des États les moins condamnés par la Cour européenne des droits de l'homme.



Angélique TASCA



Pierre MANDON

## Mouvement Européen

Le Mouvement Européen France est une association créée en 1949. Trans partisane, elle a pour objectifs de mieux faire connaître l'Europe et de faire vivre un débat public pluraliste. Elle comporte une branche ouverte aux jeunes de 16 à 35 ans (Jeunes Européens France), désireux de défendre le projet européen.

En adhérant au MEF, je rejoins celles et ceux qui veulent promouvoir une Europe de paix et de prospérité pour tous :

Pour adhérer ou faire un don :  
[loire@mouvement-europeen.eu](mailto:loire@mouvement-europeen.eu)

Le Mouvement Européen France étant reconnu d'Intérêt général, les adhésions et dons donnent lieu à l'établissement d'un reçu fiscal de 66% de leur montant).



Mouvement  
Européen  
Loire

Directrice de la publication : Marthe-Claire Portran  
Comité éditorial : Colette Modion, Jean-Paul Villié & Daniel Imbert-Magand

Adhérez au  
Mouvement européen :

<https://mouvement-europeen.eu/>

## L'Europe dans mon quotidien : WiFi4EU - Wi-Fi gratuit pour les européens

L'initiative « WiFi4EU Promotion de la connectivité internet dans les communautés locales » vise à fournir un accès Wi-Fi public gratuit pour des citoyens et des visiteurs des collectivités des Etats membres de l'UE et des pays de l'EEE participants (Norvège et Islande).

Le financement affecté à cette initiative provient principalement du Fonds pour l'interconnexion en Europe (« Connecting Europe" CET Telecom)

<https://ec.europa.eu/inea/en/connecting-europe-facility/cef-telecom>.

Ce fonds est un instrument clé de l'UE pour faciliter l'interaction entre les administrations publiques, les entreprises et les citoyens, en déployant des infrastructures de services numériques. Les projets de services numériques interopérables et interconnectés qui soutiennent le marché unique numérique.



Dans le cadre de l'initiative WiFi4EU les municipalités bénéficiaires reçoivent un chèque de 15 000 euros à utiliser pour installer un point d'accès Wi-Fi opérationnel dans les 18 mois suivant l'attribution du chèque. 120 millions d'euros ont ainsi été affectés à l'opération entre 2018 et 2020.

Dans le département de la Loire près de 94 communes ont à ce jour demandé à bénéficier de cette opération !

La liste de ces communes peut être consultée à partir de ce lien :  
<https://wifi4eu.ec.europa.eu/#/list-municipalities>

Pour plus d'information : <https://wifi4eu.ec.europa.eu/#/home>

## Le saviez-vous ?

Le Comité économique et social européen (CESE), organe consultatif de l'UE, se compose de représentants d'organisations de travailleurs et d'employeurs et d'autres groupes d'intérêts. Il transmet des avis sur des questions européennes à la Commission, au Conseil de l'UE et au Parlement européen et sert ainsi de lien entre les instances de décision et les citoyens de l'UE.

[https://europa.eu/european-union/about-eu/institutions-bodies/european-economic-social-committee\\_fr](https://europa.eu/european-union/about-eu/institutions-bodies/european-economic-social-committee_fr)

## Quelques idées de lecture :

### Des livres écrits par ou sur les femmes fondatrices de l'Europe

- **Louise Weiss** : Mémoires d'une européenne (5 tomes). Editions Albin-Michel. 1968

#### A propos de Louise Weiss :

- Evelyne Winkler : Louise Weiss, une journaliste-voyageuse au cœur de la construction européenne. Editions L'Harmattan. 2017

- Audrey Munsch : Louise Weiss, la voix féministe de l'Europe 1893-1983. Editions Vents d'Est. Portraits célèbres d'Alsace. 2013

- **Simone Veil** : Une vie. Stock. 2007  
: Mes combats. Editions Bayard. 2016

#### A propos de Simone Veil :

- Laurent Pfaadt : Simone Veil, une passion française. Livre de poche. 2011

- Maurice Szafran : Simone Veil : destin. Editions Flammarion. 1994

- **Eliane Vogel-Polsky** et Jean Vogel : L'Europe sociale 1993, illusions, alibi ou réalité ? Ed. De l'Université de Bruxelles. 1991

A propos d'Eliane Vogel-Polsky : Eliane Vogel-Polsky, une femme de conviction. Institut pour l'Egalité des Femmes et des Hommes. 2007

#### A propos de Sofia Corradi :

- **Femin'histoire 6** : Sofia Corradi. Voix d'Europe. 2020  
- **Européenne** : Sofia Corradi. Chemins de la Culture

#### A propos d'Angela Merkel :

- **Florence Autret** : Angela Merkel, une allemande (presque) comme les autres. Editions Tallandier. 2013  
- **Marion Van Renterghem** : Angela Merker, l'ovni politique. Le Monde. Les Arènes. 2017

Colette MODION

